

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Kinguélé : le meurtrier présumé d'un garçon de 7 ans arrêté hier

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le corps d'un enfant de 7 ans, Prince Balla, a été retrouvé jeudi dernier derrière les latrines à Kinguéle dans le 3e arrondissement de

Libreville. Plus précisément au lieu communément appelé "rue gibecière". Les premiers constats laissent penser que l'enfant a été violé avant d'être tué.

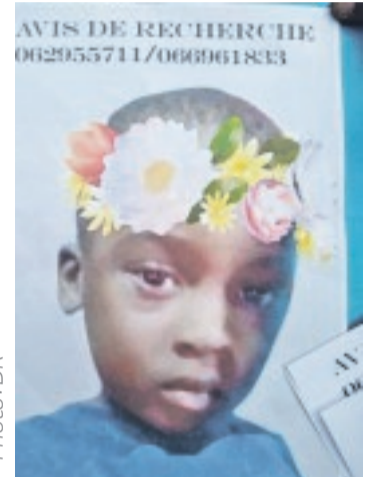
Des sources proches de la famille expliquent que le jeune garçon aurait disparu de la vue de ses

parents depuis mardi. Et que son corps a été retrouvé, après d'intenses recherches effectuées au domicile du nommé Edgard Bekale, Gabonais, 31 ans, principal suspect, qui a d'ailleurs été arrêté hier par les éléments des Forces de police nationale (FPN). Selon les mêmes sources, Edgard Bekale serait le dernier à avoir été vu en compagnie de la victime. Mais aussi d'un autre enfant, qu'il aurait relâché.

En effet, le jour de la découverte macabre, à 9 h 30, c'est la curiosité d'un voisin qui a mené

ce dernier vers les latrines. C'est en soulevant un tas de vieux habits, qu'il a découvert le corps sans vie en décomposition du garçonnet.

Le même jour, le procureur de la République a ordonné l'arrestation du principal suspect, qui avait pris la fuite. Activement recherché par toutes les unités, Edgard Bekale a finalement été neutralisé par les flics. Une annonce de la préfecture de police, diffusée sur sa page Facebook, a d'ailleurs confirmé cette arrestation.



L'avis de recherche du petit Prince Balla.

Port-Gentil/Session criminelle: il prend 10 ans pour le viol de son neveu

Photo: Jean Paulin Allogho/L'Union



Franck Yannis Ambourouet, l'accusé condamné à 10 ans de prison pour le viol d'un mineur de moins de 18 ans.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

Le viol sur mineur de moins de 15 ans, commis par Franck Yannis Ambourouet, sur le petit G.S., âgé de 4 ans au moment des faits, a été examiné à la session criminelle de Port-Gentil. Alors que le Ministère public sollicitait 30 ans, l'accusé a plutôt écopé 10 ans de réclusion criminelle.

Les faits. En février 2021, à Ombouée, pendant qu'il est seul à la maison avec les enfants, Franck Yannis Ambourouet prend plaisir à sodomiser G.S. L'un des enfants de son frère aîné. Malheureusement pour le bourreau, lors du passage à la télévision d'une scène interdite, le gamin révèle à ses parents que son oncle lui fait souvent la même chose. Choquée, la mère demande plus de détails à son fils, qui raconte qu'à chaque fois qu'il est seul avec lui, tonton Ambourouet reste à le violer. Et qu'il le menace de mort, au cas

où il venait à parler. À la barre, l'accusé a déclaré avoir eu subitement une envie d'avoir des rapports sexuels avec son neveu. Aussi, le Ministère public a requis la disqualification du crime de viol sur mineur de moins de 18 ans, initialement reproché à Franck Yannis Ambourouet, en tentative de viol sur mineur de moins de 18 ans. Avant de réclamer 30 ans de réclusion criminelle et une amende de 500 mille francs. Commise aux intérêts de l'accusé, Me Sylvie Rakanga a sollicité, à titre principal son acquittement, et à titre subsidiaire, la disqualification du crime de viol sur mineur de moins de 18 ans en attentat aux mœurs. À titre infiniment subsidiaire, la défense a plaidé le sursis et les circonstances atténuantes.

Franck Yannis Ambourouet a finalement écopé de 10 ans de prison dont 5 assortis de sursis, et à 200 mille francs d'amende.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Concours d'entrée au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville, en Côte d'Ivoire – session août 2022



Vue partielle des bâtiments du CME de Bingerville

Libreville, le 16 Juillet 2022_ La SEEG organise le concours d'entrée au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville, en Côte d'Ivoire. Les épreuves se dérouleront le mardi 09 août 2022 au Centre des Métiers Jean Violas (CDM) d'Owendo.

Les candidats admis suivront une formation de deux (2) ans au CME de Bingerville, sanctionnée par un Brevet de Technicien Supérieur.

Le concours est ouvert aux Gabonais dont l'âge varie entre 16 et 22 ans échus à la date du concours, détenteurs d'un Baccalauréat dans les filières technologiques et scientifiques des métiers de l'électricité, de l'électrotechnique, de l'électromécanique, de la maintenance industrielle, de l'informatique industrielle, des automatismes et de la régulation.

Pour faire acte de candidature, les personnes intéressées doivent postuler en allant sur le lien <http://concours.seeg-gabon.com/> ou le site Internet SEEG à la rubrique « Concours », et téléverser les documents ci-après au plus tard le dimanche 24 juillet 2022 à 23h59 :

- Une copie de l'attestation du Baccalauréat ;
- Une copie du relevé de notes du Baccalauréat ;
- Les copies des 3 bulletins de la classe de Terminale ;
- Une copie de l'acte de naissance ;
- Une lettre de motivation lisible, précisant une adresse mail valide et un contact téléphonique personnel ;
- Une photo d'identité couleur ;
- Une copie de la CNI, du passeport, du permis de conduire ou de la carte scolaire.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à s'adresser les jours ouvrables de 8h à 15h, à la Direction de la Formation et de la Prospective au 011 76 75 71.

IMPORTANT :
Les éventuels candidats présentant des difficultés d'accès à Internet et n'ayant pu postuler en ligne, sont invités à bien vouloir déposer leur dossier complet dans les délais directement au Centre des Métiers Jean Violas de la SEEG sis à Owendo à la Division Ingénierie, les jours ouvrables de 09h à 15h00. Le nombre de places est limité !

La Direction Communication
Contact média : 011 76 79 19

seeg gabon www.seeg-gabon.com